

OBJET / GAIA

**Office de  
Tourisme :  
avance  
subvention**

DATE DE  
CONVOCATION :  
DEIALDIAREN DATA :  
30 octobre 2020

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 27  
hor zirenak:

Nombre de votants / 28  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le sept novembre, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au cinéma l'Aiglon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othateguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez,

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Jacques Lassus à Mme Yolande Huguenard.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Par délibération en date du 11 juin 2020, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2019 avec l'Office de Tourisme qui stipulait en autres dispositions qu'un premier versement de 100 000 € sur la subvention 2020 était réalisé dans l'attente de définir précisément le besoin total de l'année.

Par lettre en date du 28 octobre 2020, l'Office de Tourisme sollicite le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 50 000 € sur la subvention 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'accorder un acompte sur la subvention 2020 à l'Office de Tourisme d'un montant de 50 000 €,
- De porter les crédits nécessaires à ce versement par l'inscription budgétaire modificative suivante : débit de l'article 6574 par le crédit de l'article 7062.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

  
**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza